



- A la direction des écoles primaires et privées,
**à l'intention des enseignant-e-s
des degrés 6, 7 et 8**
- **Aux enseignant-e-s d'éducation
physique et sportive des degrés 9, 10 et 11**
des écoles secondaires et privées



Porrentruy, janvier 2019

32^e TOURNOI CANTONAL SCOLAIRE DE FOOTBALL « Crédit Suisse Cup » SAMEDI 18 MAI 2019 A BASSECOURT, COURTETELLE, VICQUES ET DELEMONT

Mesdames,
Messieurs,

Le Département Juniors (DJ) de l'Association Jurassienne de Football (AJF) et l'Office des sports mettent sur pied, pour la 32^e année consécutive, le tournoi cantonal scolaire de football, réservé aux élèves des degrés 6 à 11 de l'école obligatoire.

Ce tournoi de football scolaire aura lieu le



**SAMEDI 18 MAI 2019
A BASSECOURT, COURTETELLE, VICQUES ET DELEMONT**



Nous attirons votre attention sur les **nouvelles directives relatives aux journées cantonales de sport scolaire facultatif** qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019. En effet, il a été jugé utile et nécessaire de mettre à jour ces directives afin d'uniformiser les conditions de participation aux journées cantonales de sport scolaire facultatif, notamment à ce tournoi.

Dorénavant, la présence d'au moins un-e enseignant-e par cercle scolaire et par site de compétition, qui représente le cercle scolaire auprès des organisateurs, est obligatoire. Pour rappel, le-la représentant-e du cercle scolaire n'est pas obligatoirement la même personne durant toute la durée du tournoi.

Il est recommandé de disposer d'un-e accompagnant-e adulte par équipe. L'accompagnant-e adulte est en principe un-e enseignant-e ou un parent d'élève qui est responsable des élèves qui lui sont confiés.

Afin de recruter le maximum d'équipes pour participer à cette journée de sport scolaire facultatif, nous vous invitons à diffuser largement les informations concernant les conditions de participation et d'inscription auprès des élèves et des enseignant-e-s. Vous recevrez d'ailleurs prochainement une affiche relative à cette 32^e édition du tournoi de football scolaire et nous vous remercions de la placarder sur votre panneau d'affichage.

Nous nous permettons d'insister auprès des directions des écoles et des enseignant-e-s pour que l'ensemble des directives soit appliqué et respecté.

Compte tenu de l'ampleur de cette manifestation, nous sommes contraints de fixer le délai d'inscription au **vendredi 1^{er} mars 2019** afin d'être en mesure de préparer tous les plans de matches.

En vous remerciant d'avance pour votre étroite et fructueuse collaboration et pour votre disponibilité, nous restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations et vous souhaitons nos meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année 2019.

Vincent Pilloud
Chef de l'Office des sports

Patrick Sylvestre
Office des sports

Annexes : - directives pour le tournoi cantonal scolaire de football 2019

Copie à : - AJF, par son président du Département Juniors, M. Francis Périat
- direction des écoles secondaires de la République et Canton du Jura (publiques et privées)

C A L E N D R I E R

01.03.2019	Dernier délai pour l'inscription des équipes
29.04-03.05.2019	Envoi des directives finales et du programme aux équipes inscrites
18.05.2019	Tournoi

PARTICIPATION

Garçons et filles des écoles primaires, secondaires et privées des degrés 6 à 11.

CATEGORIES

Garçons, 6^e – 7^e – 8^e – 9^e – 10^e – 11^e

Filles, 6^e – 7^e – 8^e – 9^e – 10^e – 11^e

TOURNOI

Date : **SAMEDI 18 MAI 2019**
Lieu : Bassecourt, Courtételle,
Vicques et Delémont

NOMBRE DE JOUEURS-EUSES :
7 SUR LE TERRAIN, gardien-ne compris-e
MAXIMUM 4 REMPLAÇANT-E-S

REMARQUES

- Le tournoi se déroule sur toute la journée.
- La répartition des équipes sur les emplacements de compétition se fera en fonction des inscriptions.
- Dans le tournoi féminin, des regroupements ne sont pas à exclure dans le cas où le nombre d'équipes inscrites par degré serait insuffisant pour organiser le tournoi.
- Il n'y a pas de championnat officiel des catégories juniors, le samedi 18 mai 2019, dans les groupes gérés par le DJ de l'AJF. Pour les groupes gérés par l'AFBJ et/ou les autres sous-associations de l'AFBJ, il y a lieu de trouver un arrangement avec l'équipe adverse.

QUALIFICATION POUR LA FINALE DE LA CREDIT SUISSE CUP POUR ECOLIERS-ERES A BALE

Les équipes victorieuses des catégories 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e "Garçons" et "Filles" seront qualifiées pour la finale de la Crédit Suisse Cup pour écoliers-ères qui se déroulera à Bâle, **le mercredi 12 juin 2019**.

Les équipes seront formées de 7 joueurs-euses et de 4 remplaçant-e-s au maximum.

PRINCIPE DE BASE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL (ASF)

- Les joueurs-euses licencié-e-s et non licencié-e-s ont le droit de jouer.
- Les équipes participantes doivent être composées d'une classe scolaire, de deux classes parallèles ou d'une classe d'éducation physique et sportive du même établissement scolaire.
- Les classes de sport d'élite et les équipes de sélection ne peuvent pas participer à la Crédit Suisse Cup.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ° L'équipe ne sera formée que d'élèves provenant, à l'école primaire, d'une même classe ou de deux classes parallèles et, à l'école secondaire, **d'un même module**.
- ° **En cas de regroupement de plusieurs degrés au sein de l'équipe, la catégorie de compétition sera déterminée par le degré scolaire le plus haut représenté, même si un seul élève provient de ce degré** (par exemple : 7 garçons de 7^e et 1 garçon de 8^e = inscription de l'équipe dans la catégorie "Garçon – 8^e").
- ° Pour les classes à effectif réduit (moins de 8 garçons ou filles dans la classe), possibilité de former une équipe rassemblant des élèves venant de deux écoles ou de deux classes différentes (regroupements scolaires par les soins des enseignant-e-s – remarque valable seulement pour les écoles primaires!).
- ° Le tournoi se déroule avec des équipes formées de 7 joueurs-euses. Une équipe peut toutefois se présenter sur le terrain avec un minimum de 6 joueurs-euses (1 gardien-ne et 5 joueurs-euses de champ). Ne pas dépasser le nombre de 11 joueurs-euses par équipe.
- ° Il n'est plus possible d'introduire de nouveaux joueurs-euses (en sus de la composition de l'équipe annoncée) une fois la liste nominative déposée auprès du jury, le jour du tournoi. Le jury peut toutefois accorder des dérogations sur présentation de justificatifs valables (par exemple : blessures avec attestation des samaritains).
- ° Un-e joueur-euse n'est pas autorisé-e à jouer avec 2 équipes.
- ° Un garçon ne peut pas jouer avec une équipe "fille". Par contre, l'inverse est possible.
- ° **La présence d'un-e enseignant-e du cercle scolaire par lieu de compétition est obligatoire** (cf. directives du 20.12.2018 relatives aux journées cantonales de sport scolaire facultatif).
- ° Aucune finance d'inscription ne sera perçue. Les frais de déplacement par le biais des transports publics sont à la charge de l'organisateur.
- ° Afin de faciliter la tâche des organisateurs, nous recommandons de donner des noms d'appel aux équipes (voir formulaire d'inscription - au maximum 15 lettres sans caractères spéciaux).

→ Pour **l'équité et l'éthique sportive**, prière de **respecter** toutes les conditions de participation ci-dessus.

REGLEMENT DE JEU

Le règlement de jeu des juniors E de l'Association suisse de football fait foi. Un règlement administratif sera joint au programme définitif.

HORAIRE DEFINITIF ET PROGRAMME

Parviendront aux équipes inscrites en temps opportun (29.04 - 03.05.2019).

DEPLACEMENT

- Lors de la commande du billet collectif auprès des transports publics, les accompagnant-e-s demandent aux personnes qui établissent les billets collectifs de faire envoyer, le plus rapidement possible, à l'Office des sports, la facture (avec la mention "**CSCup + le nom de l'établissement scolaire**") et le bulletin de versement, documents établis **au nom de l'Office des sports**.
- **Les factures reçues des CFF sans le nom de l'établissement scolaire concerné ne seront pas prises en considération.**
- Nous ne remboursons, en principe, que les frais relevant d'un billet collectif avec les transports publics (sauf demande préalable motivée et accordée par l'Office des sports).

Les documents sont à remettre à l'Office des sports, case postale 1476, 2900 Porrentruy 1,
jusqu'au 24 mai 2019, au plus tard,

Après cette date (date de la poste fait foi), aucun justificatif ne sera accepté et remboursé.

DELAI D'INSCRIPTION

Vendredi 1^{er} mars 2019 - dernier délai

Inscription possible uniquement en ligne sur le site internet de l'Office des sports, page "sport scolaire" et rubrique "Inscription".

<https://www.jura.ch/DFCS/OCS/Sport-scolaire.html>

Un courriel de confirmation est automatiquement généré dès votre saisie validée. **Si vous ne recevez pas ce courriel, votre inscription n'a pas été enregistrée.**

RENSEIGNEMENTS

OFFICE DES SPORTS

M. Patrick Sylvestre
Case postale 1476
2900 PORRENTUUY 1

☎ : 032 / 420 34 55

Courriel : partick.sylvestre@jura.ch

OFFICE DES SPORTS